

Le Maire de Wingles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Philippe Théry en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Philippe Théry, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à l'environnement, l'écologie, le pilotage des dossiers liés à la transition énergétique, au réchauffement climatique, à l'embellissement urbain, à la propreté de la commune.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M Philippe Théry, adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : l'environnement, l'écologie, le pilotage des dossiers liés à la transition énergétique, au réchauffement climatique, à l'embellissement urbain, à la propreté de la commune.

Il remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

La signature par M Philippe Théry des pièces et actes suivants (tous actes, arrêtés et décisions en matière de fonctionnement des services environnement et écologie devra être précédée de la formule suivante : " par délégation du MAIRE ".

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT

